

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*

M. Sproule—Se plaint du pesage des cultivateurs—6290 ; à la fin de la saison, il reste une grande quantité de blé aux cultivateurs au détriment des cultivateurs—6290.

Hon. Fisher—La commission qui sera nommée pendant la vacance s'occupera de cette question—6290.

Bill lu 3e troisième fois, adopté—6290.

Sanctionné—7919.

LOI DE L'IMMIGRATION (AMENDEMENT).

Hon. F. Oliver—Dépose Bill (n° 170) pour modifier la loi sur l'immigration—3806; pour donner plus de pouvoir pour le renvoi d'immigrants inacceptables—3806; loi préparée l'année dernière—3807.

2e lecture—5325.

En comité—5325.

Hon. Oliver—C'est une confirmation de la loi actuelle avec modification pour mieux surveiller l'immigration et écarter les mauvais immigrants—5326; différence entre "stow-a-way" et "work-a-way"—5327.

Hon. Foster—Se plaint que la loi assimile à des immigrants et soumette aux mêmes obligations tous ceux qui voyagent en seconde classe—5329; considérer comme immigrants tous les passagers de deuxième classe dans les statistiques d'immigration serait tromper le peuple—5332.

M. Ames—Donne connaissance de la loi américaine—5332.

Hon. Oliver—Le ministre de l'Intérieur s'occupera à l'avenir du service de l'admission des immigrants, appartenant autrefois à l'Agriculture—5333; Gouvernement en pourparlers avec compagnies de navigation pour que celles-ci capturent à leurs frais les rats-de-cale, si on leur en donne le pouvoir—5333.

Art. 3—5335.

Hon. Oliver—La loi projetée prescrit que du moment où une personne est reconnue par le ministre comme agent d'immigration, le ministre devient responsable de ses actes en cette qualité—5335.

Art. 4—Permettant au ministre d'établir des bureaux d'immigration où il veut et pour le temps qu'il veut—5335.

Hon. M. Foster—Pouvoir trop étendu pour le ministre—5335; il y a trop d'agences actuellement—5336; une fois une agence établie il faut payer et le Parlement n'a plus rien à dire—5336; le ministre est bien responsable au Parlement, mais, en pratique, il l'est à son parti d'abord—5336.

M. R. L. Borden—Demande que le Gouverneur en conseil ait seul le droit d'établir de nouveaux bureaux d'immigration—5336.

Hon. Oliver—N'a pas d'opposition à ce changement—5336; de fait, la loi a pour objet de réglementer l'immigration et de la restreindre plutôt que de l'étendre—5336.

Art. 5 et 6—Relative aux nominations de fonctionnaires—5339.

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*

Hon. Foster—Désire savoir si judiciairement l'expression "peut nommer" veut dire "doit nommer"—5341.

M. Henderson—Se plaint qu'il n'y ait pas de ministre avocat pour seconder le ministre de l'Intérieur dans la discussion de son bill—5341; tous les ministres devraient se tenir à la disposition de la Chambre—5342.

Hon. Fielding—Les ministres n'ont pas que leurs devoirs parlementaires à remplir—5342; ils ont aussi des travaux internes aussi avantageux pour le pays—5342.

Hon. Oliver—Considère que "peut nommer" est facultatif—5343; si le Gouverneur en conseil ne nomme pas, le ministre nommera—5343.

M. Guthrie—On veut évidemment différencier la nomination des employés en chef des employés subalternes, donner la première au Gouverneur en conseil et la seconde au ministre—5343.

M. R. L. Borden—Propose d'ajouter amendement laissant au Gouverneur en conseil le pouvoir de nommer les fonctionnaires qu'il décidera—5344; adopté—5344.

Art. 7—Fonctionnaires secondaires à nommer en cas d'urgence—5344.

Hon. Foster—Le Gouverneur en conseil peut nommer tous les fonctionnaires nécessaires, le ministre aussi, les agents aussi—5344.

M. Monk—Il se peut que les employés voient urgence lorsqu'il il n'y en aura pas—5347; il vaudrait mieux que l'agent fût mis en mesure d'agir sans y être autorisé législativement—5347.

Hon. Oliver—Le seul objet est de confirmer la responsabilité du ministre dans ce que fait son agent—5348.

M. Ames—Propose d'ajouter un article limitant la durée d'emploi des fonctionnaires subalternes ainsi nommés, par exemple, limiter à vingt-quatre heures—5349.

Hon. Oliver—Accepte, en disant quarante-huit heures—5350; ajoute: "cet emploi ne durera pas plus de quarante-huit heures, sans la sanction du ministre"—5350; adopté—5350.

Hon. Oliver—Propose nouvelle rédaction d'article 6 au sujet d'employés secondaires, non désignés comme nommés par le Gouverneur en conseil, adopté—5350.

Art. 11—Permettant d'imposer par règlement paiement d'une taxe de \$2 sur immigrant venant par navire, ou par chemin de fer, avec remboursement pour immigrant en transit—5350.

Hon. Foster—Se plaint qu'un règlement de ce genre atteindrait les immigrants britanniques—5351; il ne faut pas laisser au Gouvernement le soin de décider cette importante question par règlement—5351.

Hon. Oliver—Ce pouvoir existe depuis nombre d'années—5352.

M. U. Wilson—Voudrait une taxe de \$5, comme aux Etats-Unis, au lieu de \$2—5352.